

HANDIBAT - Module C - Accessibilité pour Tous : Etablissements Recevant du Public (ERP) et leurs

REF : MOD-211

DUREE : 1 jour
7,00 heures

Nombre de participants max : 12

MODE : Présentiel

PUBLIC

Artisans, conjoints (es), salariés et plus globalement, tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics.

EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

Aucun équipement de protection individuel nécessaire.
Matériel de prise de notes.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Mise en application pratique des cours théoriques
- Tour de table et échanges

FORMATEUR QUALIFIE

Formateur, habilité par HB
DEVELOPPEMENT

ACCESSIBILITE

Module, lieu d'accueil et support adaptés.

L'organisme étudie toutes les situations de handicap afin d'envisager une adaptation ou une compensation possible.

Contactez votre référente handicap pour valider l'accessibilité de la formation envisagée avant votre inscription au 02 43 43 86 92

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser un marché économique potentiel
- Maîtriser et savoir mettre en œuvre la réglementation en vigueur
- Identifier les acteurs de l'accompagnement et du financement
- Pouvoir apporter des solutions concrètes et adaptées dans la mise en œuvre des travaux

DESCRIPTION / CONTENU

- Accueil et présentation
- La réglementation des ERP – les prescriptions communes
- La réglementation des ERP – les prescriptions spécifiques
- Etude de cas
- Bilan de la journée

MODALITES D'ÉVALUATION

A l'issue de la journée de formation, le stagiaire participe à un examen obligatoire (Questionnaire à Choix Multiples), nécessaire dans son parcours pour obtenir le droit d'usage de la marque HANDIBAT® et SILVERBAT®.

PRE-REQUIS

- Avoir suivi au préalable le module A « Accessibilité et Adaptation de tout pour tous - les fondamentaux »
- Savoir lire et écrire le français
- Maîtriser l'arithmétique
- Disposer d'une aptitude physique compatible avec le métier visé par l'action de formation

PUBLIC

Artisans, conjoints (es), salariés et plus globalement, tout professionnel du bâtiment ayant un rôle de prescription auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics.

